

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2117

18 août 2015

SOMMAIRE

Aastra Luxembourg	101573	LCB Luxembourg S.A.	101577
Accendo Capital	101573	LSREF4 Benelux Topco S.à r.l.	101602
Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l.	101572	Lubna (Lux) S.à r.l.	101602
Argor International S.A.	101570	Lubna (Lux) S.C.Sp.	101602
Carlo Pazolini Participations S.à r.l.	101601	Manta S.à.r.l.	101581
Celtic BidCo S.à r.l.	101593	MCT Berlin Vier S.A.	101602
Codenvy S.A.	101571	much-net financial software & services S.à.r.l	101573
C.P.I. Holding - Compagnie de Placements Im- mobiliers S.A.	101615	Nade Luxco 2 S.à r.l.	101579
Degroof Inst.	101571	notre S.à.r.l.	101573
Faroe Investments Parent S.à r.l.	101586	Société Luxembourgeoise de Capital-Dévelop- pement pour les PME S.A.	101575
Globus Invest Holding S.A.-SPF	101570	SPH S.à r.l.	101575
Globus Invest Holding S.A.-SPF	101586	Spring Capital International S.à r.l.	101574
HBC S.C.A., SICAV-SIF	101577	SVP Mexico S.A.	101574
Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l.	101570	Sweden Lux Incentive 2012 S.A.	101572
HMac Investments S.à r.l.	101577	T Beta S.à r.l.	101574
Immo 3 Rue Jean Monnet S.à r.l.	101576	Third Eye Capital Credit Opportunities Fund	101573
Immo Horizon S.A.	101578	Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l.	101616
Industrans S.A.	101577	Toit Pour Toi S.A.	101572
Insight Technologies S.à r.l.	101576	Trilantic Capital Partners IV (Europe) Inves- tors S.C.A.	101574
Intruma Corporate Services S.à r.l.	101578	Wagonlease S.à r.l.	101572
Ipanema Capital Markets S.à r.l.	101576	Webgame S.à.r.l.	101572
Jenebe International S.à r.l.	101576	Whittaker Participations S.A.	101571
Kayl Residuals Holdco S.à r.l.	101575		
KBC Select Investors	101578		
Kids'Ville S.à r.l.	101615		
KLB Holding S.A.	101570		

Globus Invest Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094360/9.

(150104252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.563.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094392/10.

(150104462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Argor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 119.953.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs, Mesdames, les actionnaires, que vous êtes convoqués, le 26 août 2015, à 10 heures, au siège social, en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE TENUE EXTRAORDINAIREMENT

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat
- Examen de la situation des mandats (nomination d'un nouvel administrateur)
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015123648/17.

KLH Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 183.080.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs, Mesdames, les actionnaires que vous êtes convoqués, le 26 août 2015, à 11 heures, au siège social, en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE TENUE EXTRAORDINAIREMENT

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Lecture des rapport du Conseil d'Administration et, du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat
- Questions diverses

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015123647/18.

Codenvy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 172.848.

Les statuts coordonnés au 05/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2015.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2015098123/12.

(150108341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Whittaker Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 90.080.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs, Mesdames, les actionnaires, que vous êtes convoqués, le 26 août 2015, à 9 heures, au siège social, en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE TENUE EXTRAORDINAIREMENT

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015123646/16.

Degroof Inst., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.081.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le 30 juillet 2015 à 14:00 heures au siège social de la Société n'a pas pu délibérer valablement faute de quorum, les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 3 septembre 2015 à 14:00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la Société de Société d'investissement à Capital Variable relevant de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés en Société d'investissement à Capital Variable relevant de la partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.
2. Refonte intégrale des statuts.
3. Divers.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Tout actionnaire a la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société. Le Conseil d'Administration prie les actionnaires qui ne pourraient assister à l'Assemblée de bien vouloir renvoyer leur procuration avant le 2 septembre 2015 soit par courrier au siège de la Société (à l'attention de Monsieur Laurent CROMLIN), soit par fax au numéro +352 250721 2347.

Le projet de texte des statuts est disponible au siège social de la Société et peut être obtenu sans frais sur simple demande de toute personne pouvant démontrer sa qualité d'actionnaire de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015130144/755/26.

Toit Pour Toi S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4995 Schouweiler, 2, rue du Neuf Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 69.446.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015092673/9.

(150104054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Wagonlease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.460.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015092717/10.

(150103905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Webgame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.865.

Les statuts coordonnés au 29 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015092718/10.

(150103036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Sweden Lux Incentive 2012 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 174.621.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 26/03/2015:

L'Assemblée a décidé de prolonger le mandat de Madame Ingrid Hoolants, demeurant professionnellement au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen en tant qu'administrateur du 27/05/2014 au 10/12/2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095661/11.

(150105882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.391.

Il est à noter que l'adresse de Pamela Valasuo - gérant B de la Société, de Miranda Lansdowne - gérant A de la Société et de Arndt Nicolaus - gérant B de la Société, se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015100124/14.

(150110377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

much-net financial software & services S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.170.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015100115/9.

(150110965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Aastra Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.999.

Les comptes annuels de la société étrangère au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015100120/10.

(150111240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Accendo Capital, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015100121/10.

(150110182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

notre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 21, millegaessel.

R.C.S. Luxembourg B 101.288.

Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2014

L'associé unique Monsieur Pierre dit Pitt Pirrotte, agent immobilier, né à Luxembourg, le 2 juillet 1963, demeurant à L-2156 Luxembourg, 21 millegaessel, décide de transférer le siège social au L-2156 Luxembourg, 21 millegaessel avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2015.

Pitt Pirrotte.

Référence de publication: 2015100116/12.

(150110926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Third Eye Capital Credit Opportunities Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015100825/13.

(150110691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Spring Capital International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.651.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juin 2015.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2015100813/10.

(150110173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

T Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 109.322.055,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juin 2015.

Fabian Sires

Gérant

Référence de publication: 2015100821/12.

(150110955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

SVP Mexico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.817.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société le 15 juin 2015.

Il résulte des résolutions que:

- Il a été mis au fin au mandat de Monsieur Jose Antonio Lopez, en tant qu'administrateur de la Société.

- Madame Beverly Sharpe, née le 29 novembre 1958 au New Jersey, États-Unis, ayant son adresse professionnelle au 1, Penn Plaza, 36th Floor, New York, États-Unis, a été nommée en tant qu'administrateur de la Société pour une période de six (6) années à compter de la date des présentes résolutions.

Luxembourg, le 25 Juin 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015100818/15.

(150110226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.633.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 juin 2015

Les mandats du conseil de surveillance et du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, les actionnaires ont décidé d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015 comme suit:

Conseil de Surveillance:

M. Ramon van Heusden, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Mme Hélène Mercier, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

M. Jérôme Geier demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Réviseur d'Entreprises Agréé:

Ernst & Young, 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015100839/17.

(150110990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 65.429.

Société anonyme de droit luxembourgeois constituée en date du 26 juin 1998 par-devant Me Jacques Delvaux, notaire avec résidence à Luxembourg.

Les statuts coordonnés datés du 4 août 1998 ont été déposés au Registre de Commerce en date du 10 août 1998

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2015

4. Nomination d'un administrateur et d'un commissaire aux comptes. Sur proposition du conseil d'administration, Madame Doris Bintner est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Charles-Louis Ackermann, démissionnaire, dont elle terminera le mandat (le mandat prendra fin à l'assemblée générale se tenant en 2017). L'adresse privée de Madame Bintner est située au 31, rue Jean Bertels à L-1230 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur Armand Berchem est reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes pour la durée d'un an. Il demeure professionnellement au 174, rue de Trèves à L-6940 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Référence de publication: 2015100806/17.

(150110203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Kayl Residuals Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.667.

Extrait de la résolution de l'associé unique

En date du 22 juin 2015, l'associé unique a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Malcolm Jackson en tant que gérant de classe B et ce avec effet immédiat;
- De nommer Matthew Howard-Cairns, né le 5 janvier 1984 à Bristol, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 40, Berkeley Square, W1J 5AL Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015102359/18.

(150111558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

SPH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.300.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.074.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 25 juin 2015

L'assemblée générale décide de réélire tous les gérants en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issu de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Le conseil de gérance est composé comme suit:

1. Monsieur Gregor DALRYMPLE, gérant, demeurant 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
2. Monsieur Jacques LOESCH, gérant, demeurant 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
3. Monsieur Tom LOESCH, gérant, demeurant 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg; et
4. Monsieur Kenneth W. McCARTER, gérant, demeurant Toronto Dominion Centre, bâtiment Aetna Tower, Suite 3000, CDN - M5K 1N2 Toronto, Ontario.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPH S.à r.l.

Référence de publication: 2015100811/19.

(150110663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Insight Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 197.396.

Les statuts coordonnés au 16 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015102325/10.

(150111476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Jenebe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.737.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 80.602.

Le bilan de la société au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015102355/12.

(150111722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Ipanema Capital Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 114.476,66.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 181.646.

EXTRAIT

L'associé unique a approuvé les résolutions suivantes en date du 22 juin 2015:

- La démission de Vishal Sookloll, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 17 mars 2015.
- Eric-Jan Van de Laar, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 17 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015102329/15.

(150111409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Immo 3 Rue Jean Monnet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 189.621.

Par résolutions signées en date du 13 mai 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Nicole Bedenk, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au mandat de «Geschäftsführer», avec effet avec effet au 1^{er} juin 2015 et pour une durée indéterminée;
2. Nomination de Hans Andreas Geltinger, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au mandat de «Geschäftsführer», avec effet avec effet au 1^{er} juin 2015 et pour une durée indéterminée;
3. Acceptation de la démission de Norbert Palsa, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg de son mandat de «Geschäftsführer», avec effet au 1^{er} juin 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015102323/17.

(150111112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Industrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 191.350.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015102324/10.

(150111272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

HMac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 127.993.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015102320/11.

(150111536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

LCB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 183.396.

Résolutions de l'associé unique du 04 Juin 2015

L'associé unique a ensuite pris la résolution suivante, avec effet au 04 Juin 2015:

(A) accepter la démission du administrateur actuel Monsieur Oleksandr ADARICH, né à Pavlograd (Ukraine), le 12 Octobre 1971, demeurant professionnellement au 10, Chervonoarmiyska, 01601, Kyiv, Ukraine

(B) nommer Monsieur Diyor YAKUBOV, né à Khorezm (OuzbEkistan), le 21 Octobre 1981, demeurant professionnellement au 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg, comme nouveaux administrateur avec effet immédiate;

Dont acte, fait et passé à Nicosia, date qu'en tête des présents.

IGNACE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2015102385/16.

(150111485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

HBC S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.040.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de HBC S.C.A., SICAV-SIF qui s'est tenue en date du 11 juin 2015 a décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young, S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en qualité de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui statuera sur le rapport annuel de la Société au 31 décembre 2015.

Pour HBC S.C.A., SICAV-SIF

Société en commandite par actions Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015102316/17.

(150111386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Intruma Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.830.

Avec effet au 15 juin, 2015 Monsieur Jack Groesbeek, a démissionné de son mandat de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015102327/10.

(150111953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

KBC Select Investors, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.293.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC SELECT INVESTORS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015102362/11.

(150111652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Immo Horizon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.275.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 27 mai 2015

Sont nommés Administrateurs,

- Monsieur Paul LEESCH, Commerçant e.r.,
L-8050 Bertrange, Administrateur-Délégué
Route d'Arlon (Belle Etoile)

- Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, Commerçant,
L-8050 Bertrange, Administrateur-Délégué
Route d'Arlon (Belle Etoile)

- Madame Doris LEESCH, Employée privé,
L-8050 Bertrange, Administratrice
Route d'Arlon (Belle Etoile)

- Madame Danielle LEESCH, Employée privé,
L-8050 Bertrange, Administratrice
Route d'Arlon (Belle Etoile)

- Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, Employé privé,
L-8050 Bertrange, Administrateur
Route d'Arlon (Belle Etoile)

Leur mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2020.

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2015.

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015102336/33.

(150112250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Nade Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.583.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of June,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Nade Luxco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.513 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Cristiana Musteanu, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on May 27, 2015.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Nade Luxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 6 August 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2422 of 1st October 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.583 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 16 January 2014, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 965 of 15 April 2014.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To amend the article 10.2. of the articles of association of the Company.
- 2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Shareholder resolved to amend the article 10.2 of the articles of association of the Company. Said article will from now on read as follows:

“ 10.2. Procedure.

(i) The Board of Managers meets upon the request of any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board of Managers is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

(iv) Any Manager who is not a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy.

(v) Any Manager who is a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager residing in the Grand Duchy of Luxembourg as his proxy.

(vi) The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and if all the Managers having their residence in the Grand Duchy of Luxembourg are present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers are recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juin,
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Nade Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euro (EUR 12.501,-) dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 179.513 (l'«As-socié»),

ici représentée aux fins des présentes par Maître Cristiana Musteanu, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mai 2015.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Nade Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euro (EUR 12.501,-) dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 6 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2422 du 1^{er} octobre 2013 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 179.583 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 16 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 965 du 15 avril 2014.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 10.2 des statuts de la Société.

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé a décidé de modifier l'article 10.2 des statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" 10.2. Procédure.

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'au moins deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Tout Gérant qui ne réside pas au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

(v) Tout Gérant qui réside au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant résidant au Grand-Duché de Luxembourg, comme son mandataire.

(v) Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si tous les Gérants ayant leur résidence au Grand-Duché de Luxembourg sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présent ou représentés à la réunion."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Musteanu, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 juin 2015. GAC/2015/4737. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015103234/125.

(150112523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Manta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 197.770.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Joëlle HAMET, épouse PESCHARD, sans profession, née le 20 février 1963 à Thionville (France) et demeurant à CH-1255 VEYRIER, Chemin Chantecoucou 65 (Suisse), ci-après représentée par Me Marianne GOEBEL avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg suivant une procuration lui donnée sous seing privé en date du 11 mai 2015 laquelle restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination «MANTA S.à r.l.».

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations dans les limites de la Loi;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (“la Société(s) Apparenté(es)”);

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par gage, hypothèque ou toute autre forme de charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et/ou des Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par les lois luxembourgeoises; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de douze mille quatre cents euros (12.400,-€) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de un euro (1,-€) chacune, disposant des droits et obligations fixés par les Statuts, réparties en trois (3) Classes de parts sociales, de la manière suivante:

4. 133 (quatre mille cent trente-trois) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");

4. 133 (quatre mille cent trente-trois) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");

4.134 (quatre mille cent trente-quatre) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Classes A à C seront définies ci-après les "Classes de Parts Sociales" et individuellement une "Classe de Parts Sociales"; et ensemble toutes les parts sociales des Classes de Parts Sociales seront définies les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale".

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Parts Sociales, voire d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat par la Société et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises dans la (les) Classe(s) de Parts Sociales concernée(s). En cas de rachats et d'annulations de Classe(s) de Parts Sociales, de tels rachats et annulations de Classe(s) de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé des Classes de Parts Sociales (en commençant par la classe C).

Dans les cas d'un rachat et d'une annulation d'une Classe de Parts Sociales en vue de procéder à une réduction de capital social, les détenteurs de Parts Sociales de la ou des classes(s) rachetées et annulées concernées auront droit au Montant Disponible au prorata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées (dans la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le Gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale dans la Classe ou les Classes concernées détenue (s) par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à racheter ou annuler.

Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le Gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes C, B et A sera égal au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de

l'annulation de cette Classe de Parts Sociales, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les Parts Sociales de la ou des Classes de Parts Sociales concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale devient due et payable par la Société.

Art. 7. Propriété de Parts Sociales. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 8. Forme des Parts Sociales. Les Parts Sociales de la Société sont exclusivement émises sous forme nominative.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

Art. 9. Transfert des Parts Sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs Parts Sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Les transferts de Parts Sociales de la Société ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle.

Art. 10. Incapacité, insolvabilité ou faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les Gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Si plusieurs Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

Art. 12. Pouvoir des Gérant(s). Le Gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du Gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un Gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les Gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Responsabilité des Gérant(s). Le Gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société

Art. 17. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés et ses décisions sont établies par écrit et documentées dans des procès-verbaux.

Art. 18. Tenue d'Assemblée générales. Si la Société compte plusieurs associés, sans dépasser le nombre de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions sont prises en assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 21. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux associé(s).

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, le montant total distribué sera alloué au pro rata aux Parts Sociales, toutes Classes confondues qui seront émises au moment de la distribution.

Le Gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté

des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque Part Sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

Art. 23. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Art. 24. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 25. Définitions.

Montant Disponible	<p>Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'associé aura droit à une distribution de dividendes conformément aux Statuts, augmenté de (i) toutes prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) de toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve(s) en vertu des Lois ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents de sorte que:</p> $MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$ <p>Pour lequel:</p> <p>MD = Montant Disponible BN = bénéfices nets (en ce compris les bénéfices reportés) PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée P = pertes (incluant les pertes reportées) RL = montant à placer en réserve(s) en vertu des Lois ou des Statuts</p>
Comptes Intérimaires	Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire concernée
Date Comptable Intérimaire	Signifie la date ne pouvant être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

1. Souscription

Le comparant a souscrit un nombre de Parts Sociales de la Société et a libéré en espèces les montants suivants:

Associés	Capital souscrit et libéré	Parts Sociales
Mme HAMET Prénommée	12.400,-€	- 4.133 Parts Sociales de Classe A - 4.133 Parts Sociales de Classe B - 4.134 Parts Sociales de Classe C
Total	12.400,-€	12.400 Parts Sociales

2. Libération

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 12.400,-€ est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé “ne varietur” par le mandataire du souscripteur, et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.200,-eur.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le(s) souscripteur(s) précité(s), représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Gérants est fixé à 3.
2. Ont été appelés aux fonctions de Gérant pour une durée indéterminée:
 - Mme Joëlle HAMET, prénommée;
 - Monsieur Thierry PESCHARD, directeur de sociétés, né le 2 février 1958 à Neuville-aux-Bois (France), demeurant à CH-1255 VEYRIER, Chemin Chantecoucou 65 (Suisse).
 - Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle
3. L'adresse de la Société est fixée à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: HAMET, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/06/2015. Relation: EAC/2015/13840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19/06/2015.

Référence de publication: 2015096911/283.

(150107063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Globus Invest Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094361/9.

(150104253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Faroe Investments Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 573.023,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 189.291.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of June,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF3 Faroe Holdings S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 502,250.- (five hundred two thousand two hundred fifty euro) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 188.678 (LSREF3 Faroe), being the holder of 49,840 (forty-nine thousand eight hundred forty) class A1 shares, 49,840 (forty-nine thousand eight hundred forty) class A2 shares, 49,840 (forty-nine thousand eight hundred forty) class A3 shares, 49,840 (forty-nine thousand eight hundred forty) class A4 shares, 49,840 (forty-nine thousand eight hundred forty) class A5 shares, 49,840 (forty-nine thousand eight hundred forty) class A6 shares, 49,840 (forty-nine thousand eight hundred forty) class A7 shares, 49,840 (forty-nine thousand eight hundred forty) class A8 shares, 49,840 (forty-nine thousand eight hundred forty) class A9 shares and 49,848 (forty-nine thousand eight hundred forty-eight) class A OS shares,

and

Anglesea Capital 6 LLP, a limited liability partnership incorporated in England and Wales with registration number OC395535 and whose registered office is 11, Hill Street, London W1J 5LF, United Kingdom (Anglesea and together with LSREF3 Faroe, the Shareholders), being the holder of 1,936 (one thousand nine hundred thirty-six) class B1 shares, 1,936 (one thousand nine hundred thirty-six) class B2 shares, 1,936 (one thousand nine hundred thirty-six) class B3 shares, 1,936 (one thousand nine hundred thirty-six) class B4 shares, 1,936 (one thousand nine hundred thirty-six) class B5 shares, 1,936 (one thousand nine hundred thirty-six) class B6 shares, 1,936 (one thousand nine hundred thirty-six) class B7 shares, 1,936 (one thousand nine hundred thirty-six) class B8 shares, 1,936 (one thousand nine hundred thirty-six) class B9 shares and 1,939 (one thousand nine hundred thirty-nine) class B OS shares.

Both parties are hereby represented by Mrs Corinne PETIT, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two powers of attorney, given on 10 June 2015.

Which proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, in their capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of Faroe Investments Parent S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) originally named SHCO 87 S.à r.l., having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 517,771.- (five hundred seventeen thousand seven hundred seventy-one pounds sterling), registered with the RCS under number B 189.291, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 13 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2789 on 8 October 2014 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 21 April 2015 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being published in the Mémorial.

The appearing parties, through their proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 517,771 (five hundred seventeen thousand seven hundred seventy-one) shares is held by the Shareholders.

B. The Shareholders are represented by proxies so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary general meeting of the shareholders so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital by an amount of GBP 55,252.- (fifty-five thousand two hundred fifty-two pounds sterling) so as to bring it from its current amount of GBP 517,771.- (five hundred seventeen thousand seven hundred and seventy-one pounds sterling) to an amount of GBP 573,023 (five hundred seventy-three thousand twenty-three pounds sterling) by the issue of the shares of the following classes (the New Class A Shares and the New Class B Shares, respectively):

Class 1 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A1	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B1
Class 2 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A2	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B2
Class 3 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A3	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B3
Class 4 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A4	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B4
Class 5 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A5	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B5
Class 6 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A6	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B6
Class 7 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A7	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B7
Class 8 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A8	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B8
Class 9 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A9	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B9
Ordinary Shares . . .	5,046 (five thousand forty-six) Shares of Class A OS	490 (four hundred ninety) Shares of Class B OS

Subscription to and payment in cash of the New Class A Shares by LSREF3 Faroe Holdings S.à r.l. by way of a contribution in cash of an aggregate amount of GBP 3,176,807.- (three million one hundred seventy-six thousand eight hundred seven pounds sterling); to be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 50,415.- (fifty thousand four hundred fifteen pounds sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 3,126,392.- (three million one hundred twenty-six thousand three hundred ninety-two pounds sterling);

Subscription to and payment in cash of the New Class B Shares by Anglesea Capital 6 LLC by way of a contribution in cash of an aggregate amount of GBP 150,000.- (one hundred fifty thousand pounds sterling); to be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 4,837.- (four thousand eight hundred thirty-seven pounds sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 145,163.- (one hundred forty-five thousand one hundred sixty-three pounds sterling).

2. Subsequent amendment of article 6.1 of the Articles in order to reflect the changes proposed above; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l. (LSCI), to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the issuance and subscription of new shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any filings or publication formalities in connection therewith.

The Shareholders, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record their resolutions as follows:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 55,252.- (fifty-five thousand two hundred fifty-two pounds sterling) so as to bring it from its current amount of GBP 517,771.- (five hundred seventeen thousand seven hundred and seventy-one pounds sterling) to an amount of GBP 573,023.- (five hundred seventy-three thousand twenty-three pounds sterling) by the issue of the shares of the following classes (the New Class A Shares and the New Class B Shares, respectively):

Class 1 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A1	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B1
Class 2 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A2	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B2
Class 3 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A3	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B3
Class 4 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A4	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B4
Class 5 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A5	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B5
Class 6 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A6	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B6
Class 7 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A7	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B7
Class 8 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A8	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B8
Class 9 . . .	5,041 (five thousand forty-one) Shares of Class A9	483 (four hundred eighty-three) Shares of Class B9
Ordinary Shares . . .	5,046 (five thousand forty-six) Shares of Class A OS	490 (four hundred ninety) Shares of Class B OS

Payment / Subscription

LSREF3 Faroe, represented as stated above, declared to subscribe to, and fully pay up the New Class A Shares by way of a contribution in cash of an aggregate amount of GBP 3,176,807.- (three million one hundred seventy-six thousand eight hundred seven pounds sterling); to be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 50,415.- (fifty thousand four hundred fifteen pounds sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 3,126,392.- (three million one hundred twenty-six thousand three hundred ninety-two pounds sterling);

Anglesea, represented as stated above, declared to subscribe to, and fully pay up the New Class B Shares by way of a contribution in cash of an aggregate amount of GBP 150,000.- (one hundred fifty thousand pounds sterling); to be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 4,837.- (four thousand eight hundred thirty-seven pounds sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 145,163.- (one hundred forty-five thousand one hundred sixty-three pounds sterling);

Proof of the payment of the subscription price of the New Class A Shares and the New Class B Shares by the Shareholders was shown to the undersigned notary, who expressly bears witness of it.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 6.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.**

6.1 The Company's corporate capital is fixed at GBP 573,023.- (five hundred seventy-three thousand twenty-three pounds sterling) represented by 57,300 (fifty-seven thousand three hundred) Shares of Class 1, 57,300 (fifty-seven thousand three hundred) Shares of Class 2, 57,300 (fifty-seven thousand three hundred) Shares of Class 3, 57,300 (fifty-seven thousand three hundred) Shares of Class 4, 57,300 (fifty-seven thousand three hundred) Shares of Class 5, 57,300 (fifty-seven thousand three hundred) Shares of Class 6, 57,300 (fifty-seven thousand three hundred) Shares of Class 7, 57,300 (fifty-seven thousand three hundred) Shares of Class 8, 57,300 (fifty-seven thousand three hundred) Shares of Class 9, 57,323 (fifty-seven thousand three hundred twenty-three) Ordinary Shares (each a Class), each of such Class being itself divided into 2 categories namely the Shares of Category A and of Category B as follows

Class 1	54,881 (fifty-four thousand eight hundred eighty-one) Shares of Class A1	2,419 (two thousand four hundred nineteen) Shares of Class B1
Class 2	54,881 (fifty-four thousand eight hundred eighty-one) Shares of Class A2	2,419 (two thousand four hundred nineteen) Shares of Class B 2
Class 3	54,881 (fifty-four thousand eight hundred eighty-one) Shares of Class A 3	2,419 (two thousand four hundred nineteen) Shares of Class B 3
Class 4	54,881 (fifty-four thousand eight hundred eighty-one) Shares of Class A 4	2,419 (two thousand four hundred nineteen) Shares of Class B 4

Class 5	54,881 (fifty-four thousand eight hundred eighty-one) Shares of Class A 5	2,419 (two thousand four hundred nineteen)	Shares of Class B 5
Class 6	54,881 (fifty-four thousand eight hundred eighty-one) Shares of Class A 6	2,419 (two thousand four hundred nineteen)	Shares of Class B 6
Class 7	54,881 (fifty-four thousand eight hundred eighty-one) Shares of Class A 7	2,419 (two thousand four hundred nineteen)	Shares of Class B 7
Class 8	54,881 (fifty-four thousand eight hundred eighty-one) Shares of Class A 8	2,419 (two thousand four hundred nineteen)	Shares of Class B 8
Class 9	54,881 (fifty-four thousand eight hundred eighty-one) Shares of Class A 9	2,419 (two thousand four hundred nineteen)	Shares of Class 9B
Ordinary Shares	54,894 (fifty-four thousand eight hundred ninety-four) Shares of Class A OS	2,429 (two thousand four hundred twenty-nine)	Shares of Class B OS
TOTAL	548,823	24,200	

Each Share has a nominal value of GBP 1 (one pound sterling).”

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above and to instruct and authorise any manager of the Company and/or any employee of LSCI, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the issuance and subscription of the New Class A Shares and the New Class B Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any filings or publication formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 3,800.- (three thousand eight hundred euro).

The amount of GBP 3,326,807.- (three million three hundred twenty-six thousand eight hundred and seven pounds sterling) corresponds to the amount of EUR 4,567,280.34 (four million five hundred sixty-seven thousand two hundred eighty euro and thirty-four cent) according to the exchange rate published on the European Central Bank on June 10th, 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

LSREF3 Faroe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l’Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 502.250,- (cinq cent deux mille deux cent cinquante euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 188.678 (LSREF3 Faroe), détenant 49.840 (quarante-neuf mille huit cent quarante) parts sociales de classe A1, 49.840 (quaranteneuf mille huit cent quarante) parts sociales de classe A2, 49.840 (quarante-neuf mille huit cent quarante) parts sociales de classe A3, 49.840 (quarante-neuf mille huit cent quarante) parts sociales de classe A4, 49.840 (quarante-neuf mille huit cent quarante) parts sociales de classe A5, 49.840 (quarante-neuf mille huit cent quarante) parts sociales de classe A6, 49.840 (quarante-neuf mille huit cent quarante) parts sociales de classe A7, 49.840 (quarante-neuf mille huit cent quarante) parts sociales de classe A8, 49.840 (quarante-neuf mille huit cent quarante) parts sociales de classe A9 et 49.848 (quarante-neuf mille huit cent quarante-huit) parts sociales de classe A OS,

et,

Anglesea Capital 6 LLP, un limited liability partnership constitué sous les lois d’Angleterre et du Pays de Galles ayant le numéro de registre OC395535 et dont le siège social est situé 11, Hill Street, London W1J 5LF, Royaume-Uni (Anglesea et avec LSREF3 Faroe les Associés), détenant 1.936 (mille neuf cent trente-six) parts sociales de classe B1, 1.936 (mille neuf cent trente-six) parts sociales de classe B2, 1.936 (mille neuf cent trente-six) parts sociales de classe B3, 1.936 (mille

neuf cent trente-six) parts sociales de classe B4, 1.936 (mille neuf cent trente-six) parts sociales de classe B5, 1.936 (mille neuf cent trente-six) parts sociales de classe B6, 1.936 (mille neuf cent trente-six) parts sociales de classe B7, 1.936 (mille neuf cent trente-six) parts sociales de classe B8, 1.936 (mille neuf cent trente-six) parts sociales de classe B9 et 1.939 (mille neuf cent trente-neuf) parts sociales de classe B OS.

Les deux parties sont ici représentées par Madame Corinne PETIT, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 10 juin 2015.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-avant, ont déclaré être les Associés de Faroe Investments Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois originellement nommée SHCO 87 S.à r.l., ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 517.771,- (cinq cent dixsept mille sept cent soixante et onze livres sterling) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 189.291, constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2789 le 8 octobre 2014 (la Société). Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 avril 2015 suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial.

Les parties comparantes, par leur mandataire, ont déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 517.771 (cinq cent dix-sept mille sept cent soixante-et-onze) parts sociales, est détenue par les Associés.

B. Les Associés sont représentés en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette assemblée générale des Associés et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social par un montant de GBP 55.252,- (cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux livres sterling) afin de le porter de son montant de GBP 517.771,- (cinq cent dix-sept mille sept cent soixante et onze livres sterling) à un montant de GBP 573.023,- (cinq cent soixante-treize mille vingt-trois livres sterling) par l'émission de parts sociales des classes suivantes (respectivement les Nouvelles Parts Sociales de Classe A et les Nouvelles Parts Sociales de Classe B):

Classe 1	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A1	Parts Sociales de Classe B1
Classe 2	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A2	Parts Sociales de Classe B2
Classe 3	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A3	Parts Sociales de Classe B3
Classe 4	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A4	Parts Sociales de Classe B4
Classe 5	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A5	Parts Sociales de Classe B5
Classe 6	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A6	Parts Sociales de Classe B6
Classe 7	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A7	Parts Sociales de Classe B7
Classe 8	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A8	Parts Sociales de Classe B8
Classe 9	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A9	Parts Sociales de Classe B9
Parts Sociales Ordinaires	5.046 (cinq mille quarante-six)	490 (quatre cent quatre-vingt- dix)
	Parts Sociales de Classe A PSO	Parts Sociales de Classe B PSO

Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales Classe A par LSREF3 Faroe Holdings S.à r.l. par un apport en numéraire pour un montant total de GBP 3.176.807,- (trois millions cent soixante-seize mille huit cent sept livres sterling); à être alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de GBP 50.415,- (cinquante mille quatre cent quinze livres sterling), et (b) à la prime d'émission pour un montant de GBP 3.126.392,- (trois millions cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-douze livres sterling);

Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales Classe B par Anglesea Capital 6 LLC par un apport en numéraire pour un montant total de GBP 150.000,- (cent cinquante mille livres sterling); à être alloué (a) au capital social de la Société

pour un montant de GBP 4.837,- (quatre mille huit cent trente-sept livres sterling), et (b) à la prime d'émission pour un montant de GBP 145.163,- (cent quarante-cinq mille cent soixante-trois livres sterling);

2. Modification subséquente de l'article 6.1 des Statuts afin d'y refléter les changements proposés ci-dessus, et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l. (LSCI), afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission et de la souscription des nouvelles parts sociales dans le registre des parts sociales de la Société et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont requis le notaire soussigné de prendre acte de la résolution suivante:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 55.252,- (cinquante-cinq mille deux cent cinquante-deux livres sterling) afin de le porter de son montant de GBP 517.771,- (cinq cent dix-sept mille sept cent soixante et onze livres sterling) à un montant de GBP 573.023,- (cinq cent soixante-treize mille vingt-trois livres sterling) par l'émission de parts sociales des classes suivantes (respectivement les Nouvelles Parts Sociales de Classe A et les Nouvelles Parts Sociales de Classe B):

Classe 1	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A1	Parts Sociales de Classe B1
Classe 2	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A2	Parts Sociales de Classe B2
Classe 3	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A3	Parts Sociales de Classe B3
Classe 4	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A4	Parts Sociales de Classe B4
Classe 5	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A5	Parts Sociales de Classe B5
Classe 6	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A6	Parts Sociales de Classe B6
Classe 7	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A7	Parts Sociales de Classe B7
Classe 8	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A8	Parts Sociales de Classe B8
Classe 9	5.041 (cinq mille quarante-et- une)	483 (quatre cent quatre-vingt- trois)
	Parts Sociales de Classe A9	Parts Sociales de Classe B9
Parts Sociales Ordinaires	5.046 (cinq mille quarante-six)	490 (quatre cent quatre-vingt- dix)
	Parts Sociales de Classe A PSO	Parts Sociales de Classe B PSO

Payment / Souscription

LSREF3 Faroe, représentée tel que décrit ci-dessus, a souscrit aux, et libéré entièrement, les Nouvelles Parts Sociales Classe A par un apport en numéraire pour un montant total de GBP 3.176.807,- (trois millions cent soixante-seize mille huit cent sept livres sterling); à être alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de GBP 50.415,- (cinquante mille quatre cent quinze livres sterling), et (b) à la prime d'émission pour un montant de GBP 3.126.392,- (trois millions cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-douze livres sterling);

Anglesea, représentée tel que décrit ci-dessus, a souscrit aux, et libéré entièrement, les Nouvelles Parts Sociales Classe B par un apport en numéraire pour un montant total de GBP 150.000,- (cent cinquante mille livres sterling); à être alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de GBP 4.837,- (quatre mille huit cent trente-sept livres sterling), et (b) à la prime d'émission pour un montant de GBP 145.163,-(cent quarante-cinq mille cent soixante-trois livres sterling);

Preuve du paiement du prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales de Classe A et des Nouvelles Parts Sociales de Classe B par les Associés a été montrée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à 573.023,- GBP (cinq cent soixante-treize mille vingt-trois livres sterling) représenté par 57.300 (cinquante-sept mille trois cents) Parts Sociales de Classe 1, 57.300 (cinquante-sept mille trois cents) Parts Sociales de Classe 2, 57.300 (cinquante-sept mille trois cents) Parts Sociales de Classe 3, 57.300 (cinquante-sept mille trois cents) Parts Sociales de Classe 4, 57.300 (cinquante-sept mille trois cents) Parts Sociales de Classe 5, 57.300

(cinquante-sept mille trois cents) Parts Sociales de Classe 6, 57.300 (cinquante-sept mille trois cents) Parts Sociales de Classe 7, 57.300 (cinquante-sept mille trois cents) Parts Sociales de Classe 9, 57.323 (cinquante-sept mille trois cent vingt-trois) Parts Sociales Ordinaires (chacune, une Classe), chacune de ces Classes étant elle-même divisée en deux catégories dénommées les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B comme suit:

Classe 1	54.881 (cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-une) Parts Sociales de Classe A1	2.419 (deux mille quatre cent dix-neuf) Parts Sociales de Classe B1
Classe 2	54.881 (cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-une) Parts Sociales de Classe A2	2.419 (deux mille quatre cent dix-neuf) Parts Sociales de Classe B2
Classe 3	54.881 (cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-une) Parts Sociales de Classe A3	2.419 (deux mille quatre cent dix-neuf) Parts Sociales de Classe B3
Classe 4	54.881 (cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-une) Parts Sociales de Classe A4	2.419 (deux mille quatre cent dix-neuf) Parts Sociales de Classe B4
Classe 5	54.881 (cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-une) Parts Sociales de Classe A5	2.419 (deux mille quatre cent dix-neuf) Parts Sociales de Classe B5
Classe 6	54.881 (cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-une) Parts Sociales de Classe A6	2.419 (deux mille quatre cent dix-neuf) Parts Sociales de Classe B6
Classe 7	54.881 (cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-une) Parts Sociales de Classe A7	2.419 (deux mille quatre cent dix-neuf) Parts Sociales de Classe B7
Classe 8	54.881 (cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-une) Parts Sociales de Classe A8	2.419 (deux mille quatre cent dix-neuf) Parts Sociales de Classe B8
Classe 9	54.881 (cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-une) Parts Sociales de Classe A9	2.419 (deux mille quatre cent dix-neuf) Parts Sociales de Classe B9
Parts Sociales Ordinaires	54.894 (cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales de Classe A PSO	2.429 (deux mille quatre cent vingt-neuf) Parts Sociales de Classe B PSO
TOTAL	548.823	24.200

Chaque Part Social a une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling).»

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus et de donner instruction à et autoriser tout gérant de la Société et/ou tout employé de LSCI, d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission et de la souscription des Nouvelles Parts Sociales de Classe A et des Nouvelles Parts Sociales de Classe B dans le registre des parts sociales de la Société et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 3.800,- (trois mille huit cents euros).

La somme de GBP 3.326.807,- (trois millions trois cent vingt-six mille huit cent sept livres sterling) correspond à la somme de EUR 4.567.280,34 (quatre million cinq cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt euros et trente-quatre cents) conformément au taux de change publié sur la Banque Européenne en date du 10 juin 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13168. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015098243/356.

(150108522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Celtic BidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 197.876.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of June.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Celtic Intermediate S.A., a société anonyme incorporated and governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in process of being registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg,

here represented by Mrs. Caroline RONFORT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 12 June 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 8 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Celtic BidCo S.à r.l."

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at USD 15,000.- (fifteen thousand United States Dollars) represented by 1,500,000 (one million five hundred thousand) shares (parts sociales) of USD 0.01 (one cent of United States Dollar) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In such case Articles 200-1 and 200-2 of the Law,

among others, will apply, entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two (2) members of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents and determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary (if any), and recorded in the corporate book of the Company. Copies or extracts of such minutes,

which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.3 Decisions of the sole director (gérant) shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director (gérant). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month of June, at 3.00 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit.

10.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

10.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

10.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

10.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

10.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

13.1 The board of directors (conseil de gérance) may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of directors (conseil de gérance) showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

13.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 16. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount in USD	%
Celtic Intermediate S.A., prenamed	1,500,000	15,000.-	100%
TOTAL	1,500,000	15,000.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of USD 15,000.- (fifteen thousand United States Dollars) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1.000,- Euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, representing the Company's entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company will be administered by the following directors (gérants) appointed for an undetermined period:
 - a. Mr. Thomas MORANA, employee, born on 14 June 1982 in Huy (Belgium), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - b. Mr. Andrea SANTINI, employee, born on 2 August 1983 in Milan (Italy), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - c. Mr. Tomas EKMAN, employee, born on 10 October 1967 in Sofia (Bulgaria), having his professional address at Hamngatan 13, 11147 Stockholm, Sweden;
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, she signed with Us, the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le douzième jour de juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Celtic Intermediate S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit de Luxembourg et ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Caroline RONFORT, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procuration donnée le 12 juin 2015,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 8, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés en commandite.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Celtic BidCo S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 15.000,- USD (quinze mille Dollars américain) représenté par 1.500.000 (un million cinq cent mille) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américain) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non -associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire (le cas échéant), seront déposées dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.3 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15^{ème} jour du mois de juin, à 15.00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes.

10.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

10.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

10.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

10.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

10.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

13.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

13.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 Décembre 2015.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit USD	% du capital social
Celtic Intermediate S.A., préqualifiée	1.500.000	15.000,-	100%
TOTAL	1.500.000	15.000	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant d'USD 15.000,- (quinze mille Dollars américain) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1. La Société est gérée par les gérants suivants nommés pour une période indéterminée:
 - a. Monsieur Thomas MORANA, salarié, né le 14 juin 1982 à Huy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - b. Monsieur Andrea SANTINI, salarié, né le 2 août 1983 à Milan (Italie), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - c. Monsieur Tomas EKMAN, salarié, né le 10 octobre 1967 à Sofia (Bulgarie), ayant son adresse professionnelle à Hamngatan 13, 11147 Stockholm, Suède.
2. Le siège social de la Société est établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la précitée partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ronfort, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18631. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015099296/466.

(150109894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Carlo Pazolini Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000.000,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 121.287.

EXTRAIT

L'associé unique a pris en date du 18 juin 2015 les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Ilya Arkadyevich Reznik, gérant de catégorie B, avec effet immédiat, et nomination de Madame Tatiana Bykovskaya, née le 13/07/1982 à Moscou, Russie, demeurant au 39, rue de la Foret, L-1534 Luxembourg, en son remplacement, pour une période indéterminée, avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Monsieur Badri Shermazanov, gérant de catégorie B, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015102055/16.

(150111378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

LSREF4 Benelux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 196.204.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015099740/10.

(150110270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

MCT Berlin Vier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 120.529.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.06.2015.

MCT BERLIN VIER S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015099785/12.

(150109760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Lubna (Lux) S.C.Sp., Société en Commandite spéciale,

(anc. Lubna (Lux) S.à r.l.).

Capital social: EUR 2.402.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 129.396.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lubna (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 2,402,500, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Register) under number B 129.396 (the Company). The Company has been incorporated on 28 June 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Official Gazette) on 11 August 2007 under number 1707. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 29 October 2012 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg which has been published in the Official Gazette on 28 December 2012 under number 3098.

THERE APPEARED:

(1) GELF FizPartner (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, with registered office at 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 191244 (LU GP); and

(2) IPOPEMA 103 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych, an investment fund registered with the Regional Court in Warsaw, under no. RFI 979a, with its registered office in Warsaw 00-107, ul. Prózna 9, Poland (FIZ, and together with LU GP, the Shareholders),

each represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, itself represented by Simon Joly, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, acting through the proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 2,402,500 (two million four hundred and two thousand five hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and representing the entirety of the subscribed share capital of the Company currently set at EUR 2,402,500 (two million four hundred and two thousand five hundred Euro) are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notices;
2. approval of the interim accounts of the Company for the period from 1 January 2015 to the date of the Liquidation (as defined hereafter) (up to and excluding the Liquidation (as defined hereafter));
3. continuation of the Company in the form of a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale) under the name Lubna (Lux) S.C.Sp., which shall take over all the assets and liabilities of the Company, and dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) (the Liquidation) for such purposes;
4. appointment of GELF FizPartner (Lux) S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the Liquidation (the Liquidator);
5. discharge (quitus) of the managers of the Company for the performance of their respective mandates for the period from 1 January 2015 to the date of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolving on the Liquidation;
6. adoption of a special limited partnership agreement of the Company following the decision to continue the Company in the form of a special limited partnership (société en commandite spéciale) referred to under item 3 above;
7. allocation by the Liquidator of the limited partnership interests in the special limited partnership to IPOPEMA 103 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych and one unlimited partnership interest in the special limited partnership to GELF FizPartner (Lux) S.à r.l., in the same proportion as the shares they held in the Company;
8. appointment of GELF FizPartner (Lux) S.à r.l. as manager of the special limited partnership;
9. confirmation and approval, to the extent necessary, of the location of the registered office of the special limited partnership;
10. powers of attorney; and
11. miscellaneous.

III. After due deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the interim accounts of the Company for the period from 1 January 2015 to the date of the Liquidation (up to and excluding the Liquidation) which, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting unanimously resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) for the purpose of continuing the Company in the form of a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale) under the name Lubna (Lux) S.C.Sp. (the SCSp), the terms of which shall be set out in the special limited partnership agreement to be adopted under the sixth resolution below, and which shall take over all the assets and liabilities of the Company, by derogation to the provisions of article 147 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and in accordance with article 148ter of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint LU GP, as Liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates from 1 January 2015 to the date hereof.

Sixth resolution

The Meetings resolves to adopt the following special limited partnership agreement (the Partnership Agreement) following the decision to continue the Company as an SCSp pursuant to the second resolutions above:

“ **Clause 1. Form and name.** There exists among its partners a special limited partnership (société en commandite spéciale) under the name “Lubna (Lux) S.C.Sp.” (the Partnership) governed by this special limited partnership agreement (contrat social) (the Special Limited Partnership Agreement).

The Partnership has no legal personality. The Partnership does not constitute a separate legal entity from its partners.

The assets contributed to the Partnership shall exclusively be used to meet claims of creditors arising from the incorporation, the operation or the liquidation of the Partnership.

Clause 2. Registered office. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within such municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the manager of the Partnership (the Manager).

The Manager shall cause clause 2 of this Agreement to be amended so as to reflect each relevant transfer of the registered office pursuant to the use of the authorisation granted to the Manager under this clause 2.

Clause 3. Duration. The Partnership is formed for an unlimited duration.

Clause 4. Purpose. The purpose of the Partnership is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, units, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign entities and (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto.

The Partnership may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, debentures, certificates, partnership interests, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, or affiliated companies.

The Partnership may give guarantees and pledges, may transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its obligations for its own benefit and/or for the benefit of, or in favour of any affiliated Partnership or person. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Partnership's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Partnership, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Partnership may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Partnership may carry out any financial operations which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Clause 5. Capital.

5.1 Outstanding capital

The capital of the Partnership is set at EUR 2,402,500 (two million four hundred and two thousand five hundred Euro) represented by 2,402,499 (two million four hundred and two thousand four hundred and ninety-nine) limited partnership interests (the Limited Partnership Interests), and 1 (one) unlimited partnership interest (the Unlimited Partnership Interest, and together with the Limited Partnership Interests, the Partnership Interests), having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

5.2 Capital increase and capital reduction

The capital of the Partnership may be increased or reduced by a resolution adopted by the partners in the manner required for amendment of this Special Limited Partnership Agreement, as provided for in clause 10.4.

5.3 Distributions and repayment of capital to the Limited Partnership Interests and the Unlimited Partnership Interests

(a) Distributions

The Limited Partnership Interests and the Unlimited Partnership Interests shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, redemption of Partnership Interests or otherwise, as set out in clauses 16.2 and 17.3.

Any distribution, whether by way of dividend distribution, redemption of Partnership Interests or otherwise, may only be made out of the profits and reserves available for distribution, including Partnership Interests premium and capital surplus.

The Partnership may recover distributions, including interim distributions, not corresponding to the profits and reserves available for distribution, including Partnership Interests premium and capital surplus, against the partners who have received them. The action for recovery shall prescribe five years after the date of distribution.

(b) Repayment of capital

Any repayment of capital pursuant to a capital reduction may only be made in proportion to the percentage of the Partnership Interests held by the partners.

5.4 Contributions to a "capital surplus" account

The Manager is authorised to approve capital contributions without the issuance of new Partnership Interests by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Manager, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new Partnership Interests shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the partners are also authorised to approve capital contributions without the issuance of new Partnership Interests by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by resolutions passed by the partners, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

Clause 6. Partnership interests.

6.1 Register and Partnership Interests certificates

A register including (i) a copy this Special Limited Partnership Agreement, as it may be amended from time to time, (ii) a list of the partners and (iii) transfers of Partnership Interests and the dates of such transfers and the dates of the related notifications to, or acceptances by, the Partnership shall be held by the Partnership in accordance with the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Companies Act). The ownership of the Partnership Interests will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the partners and such certificates, if any, will be signed by the Manager.

6.2 Ownership and co-ownership of Partnership Interests

The Partnership will recognise only one holder per Partnership Interest. In the event that a Partnership Interest is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Partnership Interest until one person has been appointed as sole owner in relation to the Partnership.

Clause 7. Transfer of partnership interests.

7.1 Transferability

The Limited Partnership Interests may be freely transferred.

The Unlimited Partnership Interests may only be transferred to any person with the prior written approval of all the partners.

7.2 Transfers

A transfer of Partnership Interests may be carried out (i) pursuant to any agreement entered into by a transferor and a transferee or any other instrument evidencing the consent of a transferor and a transferee and (ii) in any other manner provided for by applicable law.

A transfer of Partnership Interests must be made in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

Clause 8. Liability of the partners. The holders of Limited Partnership Interests are only liable up to the amount of their capital contribution made or to be made, as the case may be, to the Partnership.

The liability of the holders of Unlimited Partnership Interests for the liabilities of the Partnership shall be joint and unlimited.

Clause 9. Powers of the partners. The partners shall have those powers allocated to them by the Companies Act and by this Special Limited Partnership Agreement.

Each Partnership Interest entitles its holder to one vote.

The partners may pass resolutions in accordance with this Special Limited Partnership Agreement (i) at a general meeting of the partners of the Partnership (the General Meeting) or (ii) in writing (the Written Resolutions).

Clause 10. Partners' resolutions.

10.1 Approval of the annual accounts

The partners must vote on the annual accounts at the latest on 30 June of each year. If such a day is not a Business Day, the partners must vote on the annual accounts at the latest on the Business Day immediately prior to such date. For the purpose of this Special Limited Partnership Agreement, Business Day means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business.

10.2 General Meetings

(a) Right to convene a General Meeting

A General Meeting may only be convened by the Manager.

(b) Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda, the date and place of the General Meeting.

Convening notices must be sent to the partners at least 5 (five) Business Days before the General Meeting.

If all the partners of the Partnership are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Manager, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the partners of the Partnership are present or represented at a General Meeting and

agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Manager.

(c) Participation by proxy

A partner may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a partner, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

(d) Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any partner may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the partners attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the partners can properly deliberate. Participation in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(e) Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the partners present or represented at the General Meeting.

However, where decisions of the General Meeting or Written Resolutions have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Manager.

10.3 Written Resolutions

(a) Proposing Written Resolutions

The Manager may propose to the partners to pass Written Resolutions.

A Written Resolution is proposed by giving notice of the proposed Written Resolution to the partners. Notice of a proposed Written Resolution must be given in writing by the Manager to each partner.

Notice of a proposed Written Resolution must indicate:

- (a) the proposed resolution; and
- (b) the time by which it is proposed that the partners adopt it.

Any decision which the Manager giving notice of a proposed Written Resolution takes regarding the process of adopting that resolution must be taken reasonably in good faith.

(b) Adoption of Written Resolutions

A proposed Written Resolution is adopted when (i) all the partners have casted their votes in respect of such Written Resolution and have notified in writing the Partnership of their votes and (ii) the relevant majority requirement in respect of the subject matter of the Written Resolution is met. If a partner does not cast its votes on a resolution and notify in writing the Partnership accordingly before or at the time by which the notice proposed that the resolution shall be adopted, that partner shall be deemed to have abstained from voting in respect of such Written Resolution.

Once a Written Resolution has been adopted, it must be treated as if it had been a decision taken at a General Meeting in accordance with this Special Limited Partnership Agreement.

If all the partners agree unanimously to pass a Written Resolution without the prior proposal from the Manager, this Written Resolution may be passed in accordance with the relevant majority requirement without the prior proposal from the Manager. The partners must thereupon send a signed copy of the Written Resolution to the Partnership.

10.4 Majority requirements

(a) Simple majority

The partners may make decisions on the following matters (including any matters that relate directly or indirectly to such matters) pursuant to a majority of the votes cast:

- the approval of the annual accounts and the allocation of results as well as the approval of the consolidated accounts (if applicable);
- the appointment and removal of independent auditors (réviseur d'entreprises agréé), if applicable;
- dividend distributions (as provided for in clause 16.2);
- Partnership Interests redemptions;
- any amendment to this Special Limited Partnership Agreement (except in respect of those matters referred to in paragraph (b) below);
- the appointment, removal or replacement of the Manager and his remuneration; and
- contribution to capital surplus (as further set out in clause 5.4).

(b) Qualified majority

The partners may make decisions on the following matters (including any matters that relate directly or indirectly to such matters) pursuant to an affirmative vote of three quarters of the Partnership Interests and the affirmative vote of all the unlimited partners:

- any amendment to the purpose of the Partnership;
- the change of the legal form of the Partnership;
- the change of the nationality of the Partnership; and

- the opening of the voluntary liquidation of the Partnership and other any matters regarding the voluntary liquidation of the Partnership including the appointment of a liquidator.

(c) General

In calculating the majority with respect to any resolution of the partners, votes relating to Partnership Interests in which the partner abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The partners may pass resolutions in respect of any matters other than those set out above that are allocated to them by the Companies Act or Luxembourg law pursuant to a majority of the votes cast or such higher mandatory majority requirement provided for under the Companies Act.

Clause 11. Management. The Partnership shall be managed by the Manager, who may or may not be an unlimited partner.

There may only be one Manager, who may be a physical person or a legal entity.

The Manager is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Partnership. The Manager shall further have the powers expressly allocated to it by the Companies Act or by this Special Limited Partnership Agreement. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by this Special Limited Partnership Agreement to the partners fall within the authority of the Manager.

Clause 12. Delegation of powers. The Manager is authorised to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Partnership. The Manager may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks.

Clause 13. Binding signatures.

13.1 Signatory powers of the Manager

The Partnership shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Manager.

13.2 Grant of specific powers of attorney

The Partnership shall further be bound by the signature of any person to whom specific signatory power is granted by the Partnership, but only within the limits of such power.

Clause 14. Accounting year. The accounting year of the Partnership shall begin on 1 January and shall end on 31 December.

Clause 15. Annual accounts.

15.1 Responsibility of the Manager

The Manager shall draw up the annual accounts of the Partnership that shall be submitted to the approval of the partners.

15.2 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to date of the vote by the partners on the annual accounts, the annual accounts, the report(s) of the Manager, if applicable or the independent auditor, if applicable, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Partnership, where they will be available for inspection by the partners during regular business hours and the partners may obtain copies of any such documents.

Clause 16. Allocation of results.

16.1 Allocation of results by the annual General Meeting

The partners shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with clause 16.2.

16.2 Rules regarding distributions

Each partner has the right to participate in the profits and reserves, including Partnership Interests premium and capital surplus, of the Partnership in proportion to the percentage of the Partnership Interests held by it.

16.3 Interim dividends

The Manager may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including Partnership Interests premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding distributions set out in clause 16.2.

The partners may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including Partnership Interests premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding distributions set out in clause 16.2.

16.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the Manager and they may be paid at such places and times as may be determined by the Manager within the limits of any decision made by the partners (if any).

Clause 17. Dissolution and liquidation.

17.1 Unlimited Partner

If there is only one unlimited partner, in the event of death, winding-up, legal incapacity, resignation, bankruptcy or any other similar proceedings affecting that unlimited partner, the Partnership will be continued and a replacement holder of

the Unlimited Partnership Interest will be appointed no later than fifteen (15) business days following the occurrence of the applicable event, and such replacement must be resolved upon unanimously by all the remaining Partners. In case the Partners cannot agree on a replacement holder of the Unlimited Partnership Interest, the Partnership will be dissolved and liquidated.

17.2 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Partnership may be dissolved, at any time, by a resolution of the partners adopted pursuant to the majority requirement set out in clause 10.4. In the event of dissolution of the Partnership, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the partners deciding such liquidation. The partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

17.3 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Partnership, the surplus assets of the Partnership available for distribution among partners shall be distributed to the partners by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Partnership's liabilities in proportion to the percentage of the Partnership Interests held by the partners.

Clause 18. Applicable law. All matters not expressly governed by this Special Limited Partnership Agreement shall be determined in accordance with Luxembourg law.”

Seventh resolution

The Meeting resolves to accept and record the intervention of LU GP, in its capacity as Liquidator, represented as stated above, who hereby decides to allocate the partnership interests in the SCSp as follows:

- (a) 1 (one) unlimited partnership interest shall be allocated to LU GP; and
- (b) 2,402,499 (two million four hundred and two thousand four hundred and ninety-nine) limited partnership interests shall be allocated to FIZ,

with each partnership interest of the SCSp having a par value of EUR 1 (one Euro), and having the rights and obligations set out in the Partnership Agreement.

Eighth resolution

The Meeting resolves to appoint LU GP as manager of the SCSp for an unlimited duration.

Ninth resolution

The Meeting resolves to confirm, and to the extent necessary approve, that the registered office of the SCSp shall be established at 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Tenth resolution

The Meeting resolves to empower and authorize any member of the board of managers of LU GP, each acting individually to see to any formalities in connection with the continuation of the Company as an SCSp, including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately EUR 4,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil quinze, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lubna (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de EUR 2.402.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Registre) sous le numéro B 129.396 (la Société). La Société a été constituée le 28 juin 2007 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le Journal Officiel) le 11 août 2007 sous le numéro 1707. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 octobre 2012 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire

de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg, lequel acte a été publié au Journal Officiel le 28 décembre 2012 sous le numéro 3098.

ONT COMPARU:

(1) Gelf FizPartner (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500, son siège social au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre sous le numéro B 191244 (LU GP); et

(2) IPOPEMA 103 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych, un fond d'investissement immatriculé auprès du Tribunal Régional de Varsovie, sous le numéro RFI 979a, ayant son siège social à Varsovie 00-107, ul. Prozna 9, Pologne (FIZ, et ensemble avec LU GP, les Associés),

chacun représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, elle-même représentée par Simon Joly, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Les procurations des associés, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, et seront soumises avec cet acte aux autorités d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, agissant par l'intermédiaire du mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il suit:

I. que l'intégralité des 2.402.500 (deux millions quatre cent deux mille cinq cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, et représentant la totalité du capital social souscrit de la Société actuellement fixé à EUR 2.402.500 (deux millions quatre cent deux mille cinq cents Euros), est valablement représentée à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. approbation des comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de la Liquidation (telle que définie ci-après) (jusqu'à l'exclusion de la Liquidation (telle que définie ci-après));
3. continuation de la Société sous la forme d'une société en commandite spéciale sous la dénomination Lubna (Lux) S.C.Sp., qui reprendra tous les actifs et tous les passifs de la Société, dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire (la Liquidation) à cet effet;
4. nomination de GELF FizPartner (Lux) S.à r.l. comme liquidateur en relation avec la Liquidation (le Liquidateur);
5. décharge (quitus) des gestionnaires de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société se prononçant sur la Liquidation;
6. adoption du contrat social de la Société suite à la décision de poursuivre l'existence de la Société sous forme de société en commandite spéciale telle qu'indiquée dans le point 3 ci-dessus;
7. attribution par le Liquidateur des parts sociales commanditaires dans la société en commandite spéciale à IPOPEMA 103 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych et d'une part sociale commanditée dans la société en commandite spéciale à GELF FizPartner (Lux) S.à r.l., dans les mêmes proportions que les parts sociales qu'ils détiennent dans la Société;
8. nomination de GELF FizPartner (Lux) S.à r.l. en tant que gérant de la société en commandite spéciale;
9. confirmation et approbation, le cas échéant, de l'emplacement du siège social de la société en commandite spéciale;
10. procurations; et
11. divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, celle-ci renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant connaître parfaitement l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de la Liquidation (jusqu'à, mais à l'exclusion de, la Liquidation) laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera attachée au présent acte qui sera déposée en même temps aux autorités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de dissoudre la Société avec effet immédiat, et de mettre la Société en liquidation volontaire dans le but de poursuivre la Société sous la forme de société en commandite spéciale luxembourgeoise sous la dénomination de Lubna (Lux) S.C.Sp. (la SCSp), les conditions y relatives étant exposées dans le contrat social de la société en commandite spéciale qui sera adopté en vertu de la sixième résolution ci-dessous, et lequel reprendra tous les actifs et

passifs de la Société, par dérogation à l'article 147 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et en accord avec l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer LU GP comme liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder la décharge totale aux gérants de la Société pour la réalisation de leurs mandats respectifs du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date du présent acte.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'adopter le contrat social de la société en commandite spéciale (le Contrat Social), suite à la décision de poursuivre l'existence de la Société en tant que SCSp suivant les deuxièmes résolutions ci-dessous:

« **Clause 1. Forme et dénomination.** Il est établi parmi ses associés, une société en commandite spéciale sous la dénomination de "Lubna (Lux) S.C.Sp." (la Société) gouvernée par le contrat social (le Contrat Social).

La Société n'a pas la personnalité morale. La Société ne constitue pas une entité légale séparée de ses associés.

Les actifs apportés à la Société devront exclusivement être utilisés pour satisfaire les réclamations des créanciers résultant de la constitution, l'activité ou la liquidation de la Société.

Clause 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans cette commune ou tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant de la Société (le Gérant).

Le Gérant doit modifier la clause 2 afin de refléter chaque transfert du siège social en vertu de l'autorisation accordée au Gérant en vertu de cette clause 2.

Clause 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Clause 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, unités, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de Luxembourg et entités étrangères et (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces et de créances, de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, de certificats, parts d'intérêts, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, ou à ses sociétés affiliées.

La Société peut donner des garanties et gages, peut transférer, grever ou autrement créer et donner une sécurité sur quelque ou tous ses actifs afin de garantir ses obligations pour son propre bénéfice et/ou pour le bénéfice de, ou en faveur de toute société ou personne affiliée de la Société. Pour dissiper tout doute, la Société ne peut pas exercer une quelconque activité régulée du secteur financier.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

Clause 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à un montant de EUR 2.402.500 (deux millions quatre cent deux mille cinq cents Euros), représenté par 2.402.499 (deux millions quatre cent deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) parts d'intérêts de commanditaire (les Parts d'Intérêts de Commanditaire), et 1 (une) part d'intérêts de commandité (la Part d'Intérêts de Commandité, et ensemble avec les Parts d'Intérêts de Commanditaire, les Parts d'Intérêts), ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un Euro).

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés, statuant comme en matière de modification du Contrat Social, tel que prévu à la clause 10.4.

5.3 Distributions et repaiement de capital en faveur des Parts d'Intérêts de Commanditaire et des Parts d'Intérêts de Commandité

(a) Distributions

Les Parts d'Intérêts de Commanditaire et les Parts d'Intérêts de Commandité pourront recevoir des distributions, que ce soit par voie de dividendes, par rachat de Parts d'Intérêts ou de toute autre manière, tel que stipulé aux clauses 16.2 et 17.3.

Toute distribution, que ce soit par le biais de dividende, rachat de Parts d'Intérêts ou de toute autre manière, peut uniquement être fait au moyen des profits et réserves qui sont disponibles pour distribution, y compris la prime attachée aux Parts d'Intérêts et le capital surplus.

La Société pourra recouvrer toutes les distributions, y compris des distributions de dividende intérimaire, ne correspondant pas aux profits et réserves disponibles pour distribution, y compris la prime attachée aux Parts d'Intérêts et le capital surplus, à l'encontre des associés qui les auraient perçues. L'action en recouvrement se prescrit après cinq ans à compter de la date de distribution.

(b) Repaiement du capital

Tout repaiement de capital suite à une réduction de capital peut uniquement être effectué en proportion du pourcentage de Parts d'Intérêts détenus par les associés.

5.4 Apports au compte de "capital surplus"

Le Gérant est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts d'Intérêts au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Gérant et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts d'Intérêts doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

En outre, les associés sont également autorisés à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts d'Intérêts, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par les décisions prises par les associés, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, et ces apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

Clause 6. Parts d'intérêts.

6.1 Registre et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre contenant (i) une copie du Contrat Social, tel qu'il peut être modifié, (ii) une liste des associés, et (iii) les transferts de Parts d'Intérêts ainsi que les dates de tels transferts et les dates des notifications y relatives à la Société, ou des acceptations par la Société, doit être tenu par la Société conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915). La propriété des parts d'intérêts est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre peuvent être émis au profit de associés et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant.

6.2 Propriété et co-propriété des Parts d'Intérêts

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part d'Intérêts. Au cas où une Part d'Intérêts appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

Clause 7. Cessions de parts d'intérêts.

7.1 Transférabilité

Les Parts d'Intérêts de Commanditaire sont librement transférables.

Les Parts d'Intérêts de Commandité peuvent être transférées à toute personne seulement avec le consentement écrit préalable de tous les associés.

7.2 Transferts

Un transfert de Parts d'Intérêts peut être effectué (i) selon tout contrat conclu entre un cédant et un cessionnaire ou tout autre instrument documentant le consentement d'un cédant et d'un cessionnaire et (ii) de toute autre manière prévue par le droit applicable.

Un transfert de Parts d'Intérêts doit être fait conformément aux dispositions concernant le transfert de créances de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Clause 8. Responsabilité des associés. Les détenteurs de Parts d'Intérêts de Commanditaire ne sont responsables qu'à hauteur du montant de l'apport de capital qu'ils ont fait ou vont faire, selon le cas, à la Société.

Les détenteurs de Parts d'Intérêts de Commandité sont solidairement responsables des dettes de la Société sans aucune limite.

Clause 9. Pouvoirs des associés. Les associés disposent des droits qui leur sont expressément conférés en vertu de la Loi de 1915 et de ce Contrat Social.

Chaque Part d'Intérêts confère une voix à son détenteur.

Les associés peuvent passer des résolutions, conformément au Contrat Social (i) à une assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale) ou (ii) par écrit (les Résolutions Ecrites).

Clause 10. Résolutions des associés.

10.1 Approbation des comptes annuels

Les associés doivent voter sur les comptes annuels au plus tard le 30 juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, les associés doivent voter sur les comptes annuels au plus tard le Jour Ouvrable précédant immédiatement une telle date. Aux fins de ce Contrat Social, Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant lequel les banques sont généralement ouvertes au Luxembourg pour exercer une activité habituelle.

10.2 Assemblées Générales

(a) Droit de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée uniquement par le Gérant.

(b) Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour, la date et le lieu de l'Assemblée Générale.

Les avis de convocation doivent être envoyés aux associés au moins 5 (cinq) Jours Ouvrable avant l'Assemblée Générale.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Gérant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant.

(c) Participation par procuration

Chaque associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

(d) Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout associé de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale tenue par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à ladite réunion.

(e) Procès-verbaux et copies certifiées

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les associés présents ou représentés à l'Assemblée Générale.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Ecrites doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

10.3 Résolutions Ecrites

(a) Propositions de Résolutions Ecrites

Le Gérant peut proposer aux associés de prendre des Résolutions Ecrites.

Une Résolution Ecrite est proposée en notifiant la proposition de Résolution Ecrite aux associés. La notification d'une Résolution Ecrite doit être donnée par le Gérant à tous les associés.

Une notification de proposition de Résolution Ecrite doit inclure:

(a) la proposition de résolution; et

(b) le moment auquel les associés doivent l'adopter.

Toute décision que le Gérant notifiant une proposition de Résolution Ecrite prend en ce qui concerne la procédure d'adoption de cette résolution doit être prise de façon raisonnable et de bonne foi.

(b) Adoption de Résolutions Ecrites

Une proposition de Résolution Ecrite est adoptée quand (i) tous les associés ont voté en ce qui concerne cette Résolution Ecrite et ont notifié par écrit la Société leur vote et (ii) les conditions de majorité pertinentes concernant l'objet de la Résolution Ecrite sont remplies. Si un associé ne vote pas et ne notifie pas par écrit la Société en conséquence avant ou au moment auquel la notification indiquait que la résolution devait être adoptée, cet associé doit être considéré comme s'étant abstenu de voter en ce qui concerne cette Résolution Ecrite.

A partir du moment où une Résolution Ecrite est adoptée, elle doit être considérée comme une résolution prise par l'Assemblée Générale conformément au Contrat Social.

Si tous les associés acceptent unanimement de prendre une Résolution Ecrite sans la proposition préalable du Gérant, cette Résolution Ecrite peut être prise conformément aux conditions de majorité pertinentes sans la proposition préalable du Gérant. Les associés doivent alors envoyer une copie signée de la Résolution Ecrite à la Société.

10.4 Conditions de Majorité

(a) Majorité simple

Les associés peuvent prendre des décisions concernant les matières suivantes (y compris les matières qui y sont directement ou indirectement liées) selon une majorité des voix:

- l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats ainsi que l'approbation des comptes consolidés (le cas échéant);
- la nomination et la révocation des réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant;
- les distributions de dividendes (tels que prévues à la clause 16.2);
- les rachats de parts d'intérêts;
- toute modification de ce Contrat Social (excepté en lien avec les problématiques mentionnées au paragraphe (b) ci-dessous);
- la nomination, la démission ou le remplacement du Gérant et de sa rémunération; et
- les apports au capital surplus (tels que prévus à la clause 5.4).

(b) Majorité qualifiée

Les associés peuvent prendre des décisions concernant les matières suivantes (y compris les matières qui y sont directement ou indirectement liées) selon une majorité des voix comprenant les trois-quarts des Parts d'Intérêts et le vote positif de tous les associés commandités:

- toute modification de l'objet social de la Société;
- tout changement de la forme sociale de la Société;
- tout changement de la nationalité de la Société; et
- l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société et toutes autres matières concernant la liquidation volontaire de la Société y compris la nomination d'un liquidateur.

(c) Général

En calculant la majorité concernant une résolution des associés, les votes concernant les parts d'intérêts auxquels un associé s'est abstenu de voter, a voté blanc ou dont le vote est nul ou qui n'a pas participé ne sont pas pris en compte.

Les associés peuvent prendre des résolutions concernant toutes matières autres que celles prévues ci-dessus qui sont dans leurs compétences en vertu de la Loi de 1915 ou la loi luxembourgeoise selon une majorité des suffrages exprimés ou toute majorité supérieure prévues par la Loi de 1915.

Clause 11. Administration de la société. La Société sera gérée par le Gérant, qui peut être ou non un associé commandité.

Il ne peut y avoir qu'un seul Gérant, qui peut être une personne physique ou une personne morale.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet social de la Société. Le Gérant doit également avoir les pouvoirs qui lui sont expressément attribués par la Loi de 1915 et par le Contrat Social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par le Contrat Social aux associés sont attribués au Gérant.

Clause 12. Délégation de pouvoirs. Le Gérant est autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Il peut aussi nommer des commissions ou sous-commissions pour effectuer des tâches spécifiques.

Clause 13. Signatures autorisées.

13.1 Pouvoir de signature du Gérant

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant.

13.2 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui lui aura été conféré.

Clause 14. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Clause 15. Comptes annuels.

15.1 Responsabilité du Gérant

Le Gérant dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation des associés.

15.2 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Gérant (le cas échéant), le rapport du réviseur d'entreprises agréé (le cas échéant), ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société, au moins 15 (quinze) jours avant le vote des associés sur les comptes annuels. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires, les associés pouvant obtenir copie de ces documents.

Clause 16. Affectation des résultats.

16.1 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

Les associés décident de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à la clause 16.2.

16.2 Règles applicables aux distributions

Chaque associé a le droit de participer aux profits et réserves, y compris la prime attachée aux Parts d'Intérêts et le capital surplus, de la Société en proportion du pourcentage de Parts d'Intérêt qu'il détient.

16.3 Dividendes intérimaires

Le Gérant pourra décider de déclarer et distribuer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime attachée aux Parts d'Intérêts et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915 et conformément aux règles applicables aux distributions stipulées à la clause 16.2.

Les associés peuvent aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime attachée aux Parts d'Intérêts et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915 et conformément aux règles applicables aux distributions stipulées à la clause 16.2.

16.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par les associés (le cas échéant).

Clause 17. Dissolution et liquidation.

17.1 Associé Commandité

S'il n'y a qu'un seul associé commandité, en cas de décès, dissolution, incapacité légale, démission, faillite ou tout autre procédure similaire affectant cet associé commandité, la Société continuera et un autre détenteur de la Part d'Intérêts de Commandité sera nommé pas plus tard que quinze (15) Jours Ouvrables suivant la survenance de l'évènement applicable, et un tel remplacement devra être décidé à l'unanimité des associés restant. Dans l'hypothèse où les associés ne parviendraient pas à se mettre d'accord sur un autre détenteur de la Part d'Intérêts de Commandité, la Société sera dissoute et liquidée.

17.2 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision des associés statuant selon les conditions de majorité prévues à la clause 10.4. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par les associés décidant de cette liquidation. Les associés détermineront également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

17.3 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles seront distribués aux associés au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société en proportion du pourcentage de détention de Parts d'Intérêts par les associés.

Clause 18. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par ce Contrat Social seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.»

Septième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention de LU GP, en sa capacité de Liquidateur, tel que représenté ci-dessus, qui décide de répartir les intérêts de la SCSp comme suit:

(a) 1 (une) part sociale commanditée sera allouée à LU GP; et

(b) 2.402.499 (deux millions quatre cent deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales commanditaires seront alloués à FIZ,

chaque part sociale de la SCSp ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), et accordant les droits et obligations décrits dans le Contrat Social.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer LU GP comme gérant de la SCSp pour une durée indéterminée.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de confirmer et, le cas échéant, approuver, que le siège social de la SCSp sera établi au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout membre du conseil de gérance de LU GP, chacun de ces membres agissant individuellement afin de pourvoir à toute formalité en relation avec la poursuite de la Société sous forme de SCSp, incluant, afin d'éviter toute ambiguïté, l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 4.000.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, ces dernières ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: S. JOLY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16500. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juin 2015.

Référence de publication: 2015096851/701.

(150107786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Kids'Ville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 57, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 138.414.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIDS'VILLE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015098422/12.

(150108212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

C.P.I. Holding - Compagnie de Placements Immobiliers S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 48.839.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société C.P.I. Holding SA qui s'est tenue à Luxembourg le 17 juin 2015

Première résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation de l'administrateur Sabrie Soualmia décidé par le conseil d'administration du 8 Septembre 2014.

Le mandat Monsieur Sabrie Soualmia prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

OMISSIS

Huitième résolution:

L'assemblée générale décide nommer en remplacement de Francesca Docchio, Alberto Bonfiglio, né le 18 avril 1958 à Milan, Italie, résident professionnellement au 9, Via Camperio I-20123 Milan, nouvel administrateur de la société.

Le mandat de monsieur Alberto Bonfiglio prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2015100269/23.

(150111096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 827.678,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.868.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

Gérants de catégorie B

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094750/52.

(150104736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.